

OAJE – Office de l'accueil de jour des enfants
Madame
Valérie Berset, Cheffe d'office
Rue de la Paix 4
1014 Lausanne

Pully, le 26 avril 2024

Procédure de consultation – Projet de nouvelles directives pour l'accueil familial de jour

Madame la Cheffe d'office,

Nous faisons suite à votre courrier du 21 mars 2024 relatif à la mise en consultation d'un projet de modification des directives sur l'accueil familial de jour, en lien avec le plan de formation des accueillants et accueillantes en milieu familial (AMF).

Après analyse des différents documents, l'Union des Communes Vaudoises relève que la modification des directives telle que proposée aurait certains impacts au niveau communal. En effet, bien que les buts d'amélioration de la qualité de l'accueil et des conditions de travail des AMF soient louables, nous devons souligner qu'en pratique, l'augmentation de l'obligation à participer à ces formations continues représenterait une contrainte de plus pour les AMF. Cette solution de garde est utilisée en particulier dans les régions moins densément peuplées du territoire cantonal.

Nous notons par ailleurs que l'Etat de Vaud propose de prendre à sa charge le coût de ces formations. Néanmoins, force est de constater que le salaire des AMF durant ces heures de formation supplémentaires resterait à la charge des communes ou serait du travail non-rémunéré.

Nous sommes ainsi d'avis que le fait de proposer des formations continues supplémentaires est positif, mais que les communes, respectivement la structure de coordination, devraient garder la compétence de déterminer la nécessité ou non de celles-ci, cela en fonction notamment des spécificités de son organisation d'accueil familial de jour, de la situation de ses AMF ainsi que de ses ressources financières.

En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Madame la Cheffe d'Office, nos meilleures salutations.

Chantal Weidmann Yenny



Présidente

Eloi Fellay



Directeur